

La certification

La formation est sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par les Ministères chargés de l'enseignement supérieur et des affaires sociales.

La certification comprend :

- une épreuve " recherche à dimension professionnelle " : élaboration et soutenance d'un mémoire de recherche à dimension professionnelle,
- une épreuve " ingénierie de développement " : élaboration et la soutenance d'un rapport d'étude,
- une épreuve " communication ressources humaines " : rédaction d'un article

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

La liste des établissements de formation en travail social est disponible sur le site de l'UNAFORIS : www.unaforis.eu

Document élaboré avec les établissements de formation adhérents à l'UNAFORIS et édité en partenariat avec la MAIF.

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - DEIS

Diplôme d'Etat - niveau I
(accessible après un niveau bac + 3)

- La profession
- L'exercice professionnel
- Les conditions d'admission
- Les modes d'accès
- La formation
- La certification

UNAFORIS

Union Nationale des Associations de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

La profession

Les titulaires du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale sont des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale. Le croisement des connaissances professionnelles et des connaissances pluridisciplinaires leur permet d'analyser et de problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer ou de conduire des programmes ou des projets complexes, de les évaluer et de mobiliser les ressources humaines nécessaires. Leurs compétences les appellent à occuper des fonctions dont l'agencement dépend des organisations qui les emploient, mais qui s'articulent autour :

- ✓ de l'expertise et du conseil,
- ✓ de la conception et du développement,
- ✓ de l'évaluation.

L'exercice professionnel

Le DEIS permet d'occuper des postes de type chargé de mission, conseiller technique, chargé de développement, chargé d'étude, coordonnateur de projet, formateur, etc., dans tout organisme public ou privé développant des politiques, des projets, des programmes dans le domaine social, médico-social, de l'intervention sociale.

Les conditions d'admission

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- ✓ justifier d'un diplôme au moins de niveau II relevant du code de l'action sociale et des familles (DEMF, CAFDES, CAFERUIS) ;
- ✓ justifier d'un diplôme correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme homologué ou enregistré au RNCP au niveau I ;
- ✓ justifier d'un diplôme au moins de niveau III relevant du code de l'action sociale et des famille (DEASS, DEES, DEEJE, DEETS, DECESF, DEFA) et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- ✓ justifier d'un diplôme au moins de niveau III relevant du code de la santé et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- ✓ justifier d'un diplôme correspondant au moins à 3 ans d'études supérieures ou d'un diplôme homologué ou enregistré au RNCP au niveau II et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- ✓ appartenir au corps des directeurs ou éducateurs de la PJJ, au corps des directeurs, chefs de service ou conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans l'intervention sociale.

Références

- Décret n°2006-770 du 30 juin 2006 relatif au DEIS
- Arrêté du 2 août 2006 relatif au DEIS
- Circulaire DGAS/SD4A n°2006-379 du 1^{er} septembre 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du DEIS

Dans tous les cas, les candidats doivent satisfaire à la **procédure de sélection** (dossier et entretien) organisée par chaque établissement de formation.

Les modes d'accès

La formation est accessible :

- ✓ **en formation initiale (voie directe)**, financée par certains Conseils régionaux,
- ✓ **en situation d'emploi**, financée par l'employeur,
- ✓ **dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**.

La formation

✓ **Formation théorique** : 700 heures.

✓ **Formation pratique** : 175 h sous la forme d'une étude de terrain réalisée collectivement dans le cadre d'une proposition formulée par une organisation et validée par l'établissement de formation.

✓ Contenu de la formation

La formation est organisée autour de trois Domaines de Formation :

- DF 1 : production de connaissances (300 h)
 - * Outils conceptuels d'analyse
 - * Langues, cultures et civilisations
 - * Démarches de recherche en sciences humaines et sociales
- DF 2 : conception et conduite d'actions (250 h)
 - * Politiques sociales
 - * Epistémologie
 - * Ingénierie
- DF 3 : communication, ressources humaines (150 h)
 - * Gestion et dynamique des ressources humaines
 - * Information et communication

La formation est organisée en **coopération entre une université et un établissement de formation préparant aux diplômes de travail social**. Cette coopération permet aux étudiants qui le souhaitent de suivre de façon concomitante une formation préparant à un diplôme de master.

Des **allègements et dispenses de domaines de formation** peuvent être accordés, notamment aux titulaires du CAFERUIS, du DSTS et du CAFDES.